

L'Afrique du Sud est aussi connue pour le petit gibier. Les chasseurs viennent du monde entier tirer dans de vastes propriétés (pintades, francolins, canards, pigeons et tourterelles) générant une véritable activité économique locale.

SAISON DE CHASSE :

Du 1er mai au 30 juin, les mois d'hiver. Le biotope et les conditions permettent le repérage et la traque des animaux.

TERRITOIRES DE CHASSE :

Dans la province du Limpopo, à Bela-Bela. Biotopes variés composés de savane herbeuse, savane arborée, et cultures.

Un territoire de 80000 hectares dédié à la pratique cynégétique vous est réservé.



LOGEMENTS :

Les logements somptueux au sont au milieu du bush avec les chambres tout confort. Le lodge possède une piscine, une grande salle de réception et une magnifique terrasse.

Bien intégré dans son environnement, l'ensemble est conçu pour recevoir dans une ambiance conviviale et confortable, les chasseurs désireux de goûter à la vie de brousse et de savourer dans ce havre de paix, la beauté au grand air.



ACCES :

Vol direct Paris CDG / Johannesburg avec Air France.

Le camp est à 2h de voiture depuis l'aéroport de Johannesburg.

CHASSE:

La chasse se compose en trois parties. Battue aux pintades et francolins le matin, pigeons et tourterelles en poste fixe l'après-midi et un soir sur deux passées aux canards. Vous pouvez chasser toute la journée. Vous serez accompagné par un guide/interprète français. Avant le départ pour la chasse, votre guide, à votre service durant tout le séjour, vous donnera toutes les instructions et consignes nécessaires à la bonne réussite de la chasse. Également, ce guide expérimenté, vous expliquera les méthodes de tir à respecter. Faites-lui confiance sur la façon d'aborder la chasse de la meilleure manière. Néanmoins, pour le tir, avant d'appuyer sur la détente, n'oubliez pas que vous êtes seul juge et responsable de l'animal abattu. Sur place, on ne vous imposera aucune obligation de tir. Le gibier abattu reste la propriété du territoire.



AFRIQUE DU SUD

CHASSE AU PETIT GIBIER

Saison 2026-2027

FORMALITES SANITAIRES :

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est vivement recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) la région étant fortement exposée ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde, la méningite et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour.

Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.



PRIX PAR CHASSEUR SAISON 2026-2027

Pour groupe de 4 à 6 chasseurs

Forfait 8 jours sur place, 7 jours de chasse :

3600 € par chasseur

Journée supplémentaire : 500 €

LE FORFAIT COMPREND :

- L'accueil à l'aéroport de Johannesburg.
- Les transferts de l'aéroport à la zone de chasse et retour à l'aéroport.
- Les services d'une équipe de chasse : guide, pisteur, véhicule.
- La pension complète, trois repas par jour, eau, sodas.
- La logistique de chasse.
- Les permis, licences.
- Le service de traduction.
- **Notre garantie financière Française (APST) obligatoire pour les agents de voyage et les frais de dossiers : 200 €**

LE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Le billet d'avion pour Johannesburg (comptez +/- 1200€ aller/retour selon le délai de réservation et la compagnie).
- Le transport des armes (+/- 300 € aller/retour).
- La location de l'arme : 30 € par jour.
- Les cartouches : entre 40 et 70 centimes pièce. Elles seront achetées à votre arrivée.
- Les dépenses personnelles et alcools.
- Les pourboires aux auxiliaires de chasse et personnel du lieu d'hébergement, +/- 300€ par chasseur.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR CHASSER EN AFRIQUE DU SUD :

- Votre passeport international en cours de validité
- Votre permis de chasser.
- Attestation d'assurance responsabilité civile chasse valable en Afrique du Sud.

CHASS'ATLAS-DELANNOY – 266 Impasse de Vors 19 240 VARETZ.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97, (+33) 06 35 47 34 85, (+33) 06 80 84 17 68 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages : code APE : 7911Z - TVA : FR 60 102 696 341 R.C.S Brive - S.A.S.U au capital de 7 500 €

APST : N IM019260001 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox SA, 12 quai Des Queyries CS41177 33072 Bordeaux